



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72  
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

|                                                                   |                                |                              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN                                        | Monsieur Guillaume RUET        | Madame Delphine BLAYA        |
| Madame Nathalie KOENDERS                                          | Monsieur Laurent GOBET         | Monsieur Lionel SANCHEZ      |
| Monsieur Thierry FALCONNET                                        | Madame Karine HUON-SAVINA      | Monsieur Patrick AUDARD      |
| Monsieur Rémi DETANG                                              | Monsieur Nicolas SCHOUTITH     | Monsieur Léo LACHAMBRE       |
| Madame Sladana ZIVKOVIC                                           | Madame Ludmila MONTEIRO        | Madame Hana WALIDI-ALAOUI    |
| Monsieur Jean-François DODET                                      | Monsieur Pierre PRIBETICH      | Monsieur Samuel LONCHAMPT    |
| Madame Françoise TENENBAUM                                        | Monsieur Jean-Philippe MOREL   | Monsieur Gérard HERRMANN     |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON                                      | Madame Kildine BATAILLE        | Monsieur Jean DUBUET         |
| Monsieur François DESEILLE                                        | Monsieur Christophe AVENA      | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER  |
| Madame Odile GOIZET-DUMONT<br>suppléante de M. Dominique GRIMPRET | Madame Stéphanie VACHEROT      | Monsieur Jean-Marc RETY      |
| Madame Danielle JUBAN                                             | Monsieur Marien LOVICH         | Monsieur Jean-marc GONÇALVES |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD                                       | Monsieur Georges MEZUI         | Madame Catherine PAGEAUX     |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU                                       | Monsieur Massar N'DIAYE        | Monsieur Didier RELOT        |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-<br>RANDRIAN                         | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Monique BAYARD        |
| Madame Christine MARTIN                                           | Monsieur Emmanuel BICHOT       | Madame Catherine GOZZI       |
| Monsieur Antoine HOAREAU                                          | Madame Caroline JACQUEMARD     | Monsieur Philippe SCHMITT    |
| Monsieur Nicolas BOURNY                                           | Monsieur Stéphane CHEVALIER    | Madame Isabelle PASTEUR      |
| Madame Céline TONOT                                               | Madame Céline RENAUD           | Madame Céline RABUT          |
| Madame Nadjoua BELHADEF                                           | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT   | Monsieur Frédéric GOULIER    |
| Monsieur Jean-Michel VERPILLOT                                    | Monsieur Bruno DAVID           | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI                                        | Madame Laurence GERBET         | Monsieur Adrien GUENE        |
| Madame Brigitte POPARD                                            | Madame Claire VUILLEMIN        | Madame Noëlle CABBILLARD     |
| Monsieur Denis HAMEAU                                             | Madame Stéphanie MODDE         | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
|                                                                   | Monsieur Olivier MULLER        | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI |
|                                                                   | Monsieur Patrice CHATEAU       |                              |

Membres absents :

|                                |                                                                    |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN          |
| Monsieur Patrick CHAPUIS       | Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU   |
| Monsieur Patrick BAUDEMENT     | Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA   |
| Monsieur Cyril GAUCHER         | Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU          |
|                                | Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU         |
|                                | Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT |
|                                | Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET          |
|                                | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD     |
|                                | Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER    |
|                                | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET  |

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Transition climatique des copropriétés - Mobilisation de soutiens financiers pour les chantiers de rénovation globales techniquement complexes - « Résidence Kennedy » 3 Boulevard des Valendons à Chenôve.**

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole, forte de son Plan Climat et Biodiversité dont le projet a été adopté le 26 septembre dernier, est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique de son territoire et de la lutte contre la précarité énergétique de ses habitants.

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Par délibération du 28 mars 2024, Dijon métropole a approuvé la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination de la rénovation globale des copropriétés donnant lieu à des chantiers techniquement complexes. Pour y répondre, les copropriétés devaient déposer leur candidature avant le 30 juin 2024.

La résidence Kennedy, située 3 Boulevard des Valendons à Chenôve, qui compte 93 logements dans une tour comportant 16 niveaux, a candidaté. Répondant à l'ensemble des critères de recevabilité, son dossier a été retenu. En conséquence, pour mener à bien son projet de rénovation globale, cette copropriété pourra bénéficier des aides spécifiques mobilisables par Dijon métropole conformément aux dispositions de l'AMI :

- un co-financement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), acteur pivot de la réalisation d'un projet de rénovation en collectif à un taux de 35 % applicable à un montant maximum de 600 € HT par logement ;
- un co-financement des prestations de Maîtrise d'Œuvre (notamment architecte) à un taux de 50 %, applicable à un montant maximum de 1500 € HT par logement ;
- un « Coup de pouce » aux travaux de « Rénovation Bâtiments Basse Consommation (BBC) » dans la limite de 2 000 € par logement (consommation < 96 kWhEP/m<sup>2</sup>/an) ;
- une majoration de subvention pour les propriétaires-occupants aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes tels que définis par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), respectivement de l'ordre de 2 000 €, 3 000 € et 4 000 €.

Sur ces bases et au vu des informations disponibles à ce jour concernant les caractéristiques des copropriétaires de la résidence Kennedy, le montant cumulé des subventions allouées par Dijon métropole au titre des dispositions de l'AMI s'établirait à 362 280 € réparti de la manière suivante :

- 19 530 € pour le co-financement de l'AMO ;
- 69 750 € pour le co-financement des prestations de Maîtrise d'œuvre ;
- 186 000 € correspondant au « Coup de pouce Rénovation BBC » ;
- 87 000 € à destination des copropriétés-occupants aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes.

Le versement des subventions interviendra auprès du syndic représentant le syndicat des copropriétaires, suivant les modalités précisées dans la convention de soutien financier jointe en annexe de la délibération.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** au syndicat de la copropriété Kennedy sise 3 Boulevard des Valendons à Chenôve, représentée par son syndic, un concours d'un montant total maximum de 362 280 € établi dans le cadre des dispositions rappelées ci-avant et dont le versement interviendra selon les modalités figurant dans la convention financière annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ladite convention toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **de dire** que les dépenses afférentes aux subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme prévue à cet effet ;
- **de subordonner** le versement des subventions à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de subvention et à la justification des dépenses réalisées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

|         |                        |                        |
|---------|------------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 82              | ABSTENTION : 0         |
|         | CONTRE : 0             | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
|         | DONT 10 PROCURATION(S) |                        |